



PREJ LILLE



UN PAS EN AVANT **DIX EN ARRIÈRE**

Alors que cette année et l'année dernière, nous avons vécu des tragédies dues à des accidents de la route, il semble que notre hiérarchie l'ait complètement oublié.

Des agents du PREJ ont effectué une mission d'une amplitude horaire **de 18 heures de service** sur la même journée, soit 4 heures 45 de plus que le maximum. *Qu'aviez-vous mis en place pour ces agents ?*

Les agents du PREJ d'Amiens voient leur compteur atteindre les 108 heures chaque trimestre. Ils sont fatigués.

Pour leur sécurité et celle des personnes qu'ils ont à charge, ils demandent de bénéficier de 11 heures de repos après cette fameuse mission, comme cela est stipulé dans la doctrine. *Pourtant, nous savons que c'est la première chose que les gendarmes vérifient après un accident routier.*



Malheureusement, ils n'ont pas été entendus, voire même menacés de conséquences face à leur responsabilité.

La doctrine a bon dos lorsqu'elle va dans le sens de notre chère hiérarchie et se cache derrière les mesures exceptionnelles qui sont devenues une normalité...

Les agents sont volontaires et professionnels mais fatigués.

Les textes sont clairs, mais vous les utilisez comme bon vous semble ; **Les agents attendent de vous un peu de compassion et de reconnaissance.** Et **FO JUSTICE** les accompagnera et veillera au respect de leurs droits.



FO Justice PREJ HdF
Le 16 avril 2024



